

<p>RESOLUTION N° AGN/39/RES/2</p> <p>OBJET :</p> <p>EXPLOITATION RATIONNELLE DES NOTICES INTERNATIONALES DE DIFFUSION D'OBJETS.</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1970</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Vol, sous- traction et recel à la sous-rubrique : Divers</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Règles générales relatives à la coopération internationale entre services de police ou ayant des tâches policières.</p>
---	--

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL réunie en sa 39ème session à Bruxelles, du 5 au 10 octobre 1970,

Après avoir pris connaissance des réponses des Bureaux Centraux Nationaux à l'enquête menée par le Secrétariat Général sur les notices internationales de diffusion d'objets,

CONSTATE que les notices internationales de diffusion d'objets sont jugées utiles par la plupart des Bureaux Centraux Nationaux et doivent par conséquent être maintenues,

ESTIME cependant qu'une exploitation rationnelle de ces documents n'est possible que pour les objets qui, d'une part, comportent des caractéristiques d'identification suffisantes (numéros, photographies, marque de fabrique, etc.) et, d'autre part, présentent, soit une certaine valeur commerciale ou culturelle, ou bien pour les objets volés dans des cas particulièrement graves,

LAISSE en conséquence toute latitude au Secrétariat Général pour éliminer des notices internationales les objets qui ne répondraient pas à ces critères,

DEMANDE également qu'à l'avenir une distinction soit faite entre les "objets volés" et les "objets découverts" en possession d'individus suspects et dont on veut contrôler l'origine,

DEMANDE enfin aux Bureaux Centraux Nationaux de communiquer les notices internationales d'objets volés ou découverts à l'administration des douanes et à toutes institutions culturelles ou professionnelles de leur pays susceptibles d'aider à la découverte des objets.